

COMMUNE DE LES CLEFS (HAUTE-SAVOIE)

ARRETÉ DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION **ROUTE DE LA CHARBONNIERE** **N°2026-004**

Le maire de la commune de LES CLEFS,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande reçue en mairie le 04/03/2026 de la société SAS BASSO Pierre et Fils domiciliée 341, Rue Ambroise Croizat 73400 UGINE relative à des travaux de reprise de caniveaux et de dégagement de câbles électriques du lundi 9 mars au lundi 23 mars 2026 entre 7h30 et 17h00 Route de la Charbonnière pour le compte de la Régie d'Electricité de Thônes ;

Considérant que pour la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules de toutes catégories.

Arrête :

Article 1^{er} - La circulation Route de la Charbonnière sera fermée en journée dans les deux sens de la circulation du lundi 9 mars au lundi 23 mars 2026 entre 7h30 et 17h00 sauf pour les riverains en raison de travaux de reprise de caniveaux et de dégagement de câbles électriques pour le compte de la Régie d'Electricité de Thônes.

Article 2. - Les véhicules de chantier seront autorisés à stationner et à occuper partiellement la chaussée dans l'emprise du chantier pendant toute la durée des travaux.

Article 3. - Une déviation sera mise en place par la Route du Trasserand.

Article 4. - La société SAS BASSO Pierre et Fils est responsable de la pose de la signalisation et du balisage réglementaires.

Article 5. - La circulation normale pourra être rétablie sans préavis dès la fin des travaux, par enlèvement de la signalisation provisoire.

Article 6. - Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur les lieux du chantier.

Article 7. - M. Le Maire,
Les Services Municipaux,
Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de THÔNES,
La société SAS BASSO Pierre et fils,
est chargé chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Les Clefs, le 4 mars 2026

Le Maire,
Sébastien BRIAND

